

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40	M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel	M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30	Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie	

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**FLOIRAC - ZAC DES QUAIS - MARCHE N° 11348U - DESIGNATION D'UN
ARCHITECTE URBANISTE COORDONNATEUR - AVENANT N°1- DECISION**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à l'Atelier Petermüller, par le marché n° 11348U, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des services communautaires pour garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère des futures constructions de la ZAC des Quais de Floirac ainsi que leur intégration dans le tissu existant et leur adéquation avec les attentes des habitants.

Ce marché à bons de commande comportait un seuil minimum et maximum fixé respectivement à 35 880 € HT et à 95 680 € HT.

Cette mission comporte la réalisation de faisabilités urbaines et architecturales, la mise à jour du plan-guide de la ZAC, l'expertise-conseil des projets en phase de conception et la participation à des réunions.

Cependant la ZAC des Quais a connu depuis 2012 des évolutions majeures :

– le projet de grande salle de spectacles, dans sa configuration initiale « Aréna » couplée à un centre commercial a été abandonné. Une nouvelle consultation a été lancée par la Communauté urbaine courant 2013 ;

– les projets des programmes immobiliers des îlots K et L ont été abandonnés. Une nouvelle consultation d'opérateurs économiques a été lancée courant 2013 par la Communauté urbaine.

L'ensemble de ces changements et leurs impacts sur le projet urbain de la ZAC nécessite une nouvelle mission d'accompagnement de l'architecte-urbaniste coordonnateur lors des consultations lancées par la Cub, à travers une mission d'expertise-conseil des projets en phase d'analyse qui n'avait pas été intégrée à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du marché n° 11348U.

L'architecte-urbaniste coordonnateur sera associé aux services communautaires lors de réunions de présentation des projets et de réunions de négociation avec les porteurs de projets (promoteurs, architectes,...). A l'issue de ces rencontres, l'architecte urbaniste coordonnateur rédigera une note d'avis sur chaque projet étudié.

Par ailleurs, étant donnés les évolutions majeures qu'a connues la ZAC des Quais et au regard de la nouvelle mission intégrée au marché n° 11348U, il apparaît nécessaire

d'augmenter le seuil maximum du marché à bons de commande pour un montant supplémentaire de 12 800 € HT portant le seuil maximum du marché à 108 480 € HT, soit une augmentation de 13,38 % par rapport au seuil maximum initial.

Il est donc nécessaire de modifier par avenant le Cahier des Clauses Techniques Particulières, l'acte d'engagement ainsi que le bordereau des prix unitaires afin de rajouter cette nouvelle mission.

La délibération proposée a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU le projet d'avenant n° 1 au marché n° 11348U, mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

VU l'avis favorable de la CAO du 11 décembre 2013.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'IL convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° 11348U prévoyant la réalisation d'une mission supplémentaire d'expertise-conseil des projets en phase d'analyse,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le projet d'avenant n°1 au marché n° 11348U « FLOIRAC – ZAC DES QUAIS – DÉSIGNATION D'UN ARCHITECTE URBANISTE COORDONNATEUR » est approuvé.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n° 11348U passé avec la SARL Atelier Petermüller pour un montant supplémentaire de 12 800,00 € HT portant le seuil maximum à 108 480 € HT soit une augmentation de 13,38 % par rapport au seuil maximum initial.

ARTICLE 3 : La dépense est à imputer au budget annexe ZAC des Quais de Floirac 2014 au Chapitre 011 – Compte 6045 – CDR 1032 – Programme 84P075 Urbanisme opérationnel Quais OPERATION 84P075O001 "ZAC DES QUAIS FLOIRAC".

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 28 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2014</p>
--

Mme. CHRISTINE BOST